COMITÉ DES CITOYENS
DU VIEUX-QUÉBEC

Procès verbal de la réunion des administrateurs
11 juin 2009

77, Ste-Ursule

Étaient présents :

Roger Bertrand
Claudette Blais
Nadine Galy
Louis Germain
Daniel Jacques
Michel Leclerc
Véronyc Sansoucy
Jean Beauchesne

S'étaient excusés :
Etienne Berthold
Josianne Gervais
Nicole Laroche

Denis L'Anglais, conseiller juridique, assiste à la réunion.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 23 avril et suivis.
3. *Red Bull Crashed Ice* – prise de position vis-à-vis les mesures d'atténuation 2010.
4. États généraux – état de situation
5. Recrutement – plan d'action.
6. Varia
   a) Téléphérique
   b) Marché du Vieux-Port
   c) Agora
   d) Zonage (NG)
   e) Bruit

Louis Germain préside la réunion qui débute à 16h30 et agit comme secrétaire d'assemblée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 23 avril et suivis

Le procès-verbal de la réunion du 23 avril est adopté à l'unanimité. Aucun suivi spécifique n'est à effectuer.

3. Red Bull Crashed Ice – prise de position vis-à-vis les mesures d'atténuation 2010.

Depuis le mois de février 2009, cinq rencontres ont été tenues avec Gestev pour planifier les mesures d'atténuation des inconvénients en vue de l'édition 2010 du RBCI. Trois de ces rencontres ont eu lieu à l'Hôtel de ville en présence de Louis Côté, chef de cabinet du maire Labeaume, dont la première en présence du maire et d'un représentant de la compagnie Red Bull. Le climat des rencontres a été cordial et constructif. Patrice Drouin de Gestev a adopté son habituelle attitude d'écoute et de recherche de solutions. Louis Côté a exercé une pression utile sur Gestev. Régis Labeaume est demeuré discret.

De ces rencontres ont découlé plusieurs mesures. Les principales :

- le déplacement de la piste de l'autre côté de la côte de-la-Montagne, dégageant ainsi les façades et le trottoir, lequel pourra désormais être déneigé de façon normale durant les travaux;
- le déplacement de la piste sur le terrain du monument Mgr de Laval, améliorant significativement la circulation automobile;
- le rétrécissement d'un mètre de la piste à son passage sur la rue Notre-Dame, dégageant ainsi un meilleur espace piétonnier;
- la réduction du temps total de l'installation/désinstallation de six semaines à quatre semaines et deux jours;
- la réduction du temps de présence sur la côte de-la-Montagne de 31 jours à 16 jours;
- la réduction de la période de circulation à sens unique – avec alternance – sur la côte de-la-Montagne de 24 jours à 16 jours;
- l'installation de cinq sous-stations électriques permettant de réduire le nombre de génératrices (19 en 2009) et surtout, d'alimenter les réfrigérateurs à glace 24 heures sur 24 à partir de ces sous-stations, silencieuses et non polluantes;
- l'utilisation (probable) de six camions spéciaux pour la majeure partie de l'éclairage. Ces camions sont dotés de leur propre génératrice et d'un mât pouvant atteindre 45m de hauteur au sommet duquel se trouve un bouquet de spots lumineux, permettant une réduction considérable des installations au sol.

Roger Bertrand a opiné que nonobstant ces mesures, cet événement est démesuré pour les lieux où il est tenu et que de plus :

- la vue sur la Fresque des québécois est bloquée durant plusieurs semaines;
- les gens baissent les bras devant le volontarisme du maire;
- la course fait la promotion d'un produit possiblement nocif pour la santé;
- alors que les propriétaires du Vieux-Québec doivent se plier à moult règlements pour assurer la conformité des travaux qu'ils effectuent sur leur propriété aux standards d'esthétique d'un milieu patrimonial, les organisateurs du RBCI peuvent faire n'importe quoi dans le même milieu;
- la compagnie Red Bull impose ses conditions à la ville et transforme un bien patrimonial en studio TV pour ses propres besoins, ceci constituant un abus de bien public et un sérieux accroc à l'éthique;
- et qu'enfin toute cette organisation ne correspond pas aux critères de l'Unesco quant à l'utilisation des lieux du patrimoine mondial.

Les administrateurs ont adopté la position suivante quant aux mesures précitées, lesquelles seront annoncées ce soir aux riverains du circuit au cours d'une séance d'information convoquée par la Ville, se tenant à l'Hôtel de ville immédiatement après la présente réunion des administrateurs du CCVQ.

1. **Le CCVQ est satisfait des efforts importants consacrés à l'amélioration du processus de production de l'événement.**
2. **Il demeure prudent quant au résultat des décisions prises et de leur complète actualisation en mars 2010.**
3. **Il demande la création d'un comité de suivi afin de maintenir le dialogue et la concertation autour du processus.**

Cette position sera annoncée ce soir même au cours de la séance d'information à laquelle les media seront certainement présents.

4. États généraux – état de situation.

Louis Germain fait état de l'avancement des travaux de la Phase I des États. Un séminaire regroupant seize participants a été tenu le 29 mai dernier :
Gabriel Savard, directeur général de l'Office du tourisme,
Claudette Bhérer, directrice générale de l'Association des gens d'affaires de la rue St-Jean,
Guy Mercier, directeur du département de géographie de l'Université Laval,
Serge Belley, Administration publique à l'ÉNAP,
Rejean Lemoine, historien,
Jean Lavoie, directeur général de l'Arrondissement de La Cité,
Serge Goyette, directeur général de l'École des Ursulines,

Serge Viau, directeur général associé de la Ville de Québec,
Roger Bertrand, Claudette Blais, Étienne Berthold et Louis Germain du CCVQ.
Le séminaire était animé par Michel Venne, directeur général de l'Institut du Nouveau-Monde, avec l'assistance de Nathalie Hamel, sociologue, Julie Caron-Malenfant, chargée de projet et Pierre-Luc Gravel, responsable du bureau de Québec de l'INM.

Ce séminaire fermait les activités de la Phase I des États au cours de laquelle on a établi le constat initial et identifié les bases de la recherche plus approfondie à effectuer au cours de la Phase II.

Michel Venne doit remettre son rapport sur le séminaire au cours des prochains jours. Ce rapport sera communiqué aux administrateurs pour faire suite au document-constat intitulé «Quel avenir pour le Vieux-Québec», rédigé par la consultante Nathalie Hamel avec la collaboration et la supervision d'Étienne Berthold, document qui leur a été transmis le 15 mai.

Une conférence de presse sera tenue au cours du mois de septembre pour rendre publique cette démarche entreprise par le CCVQ. Une somme de 60 à 80K$ sera nécessaire pour effectuer la Phase II. Des démarches seront entreprises en août et septembre auprès de bailleurs de fonds potentiels.

5. Recrutement – plan d'action

Aucun plan n'est élaboré à ce jour. Il faudra recruter des volontaires pour mener un tel plan à bien. Les États généraux constitueront une belle occasion de recrutement.

6. Varia

a) Téléphérique

   Le possibilité qu'un téléphérique relie les deux rives du fleuve à partir du Vieux-Québec semble avoir été définitivement écartée par le maire Labeaume.

b) Marché du Vieux-Port

   Michel Leclerc accepte de prendre la relève sur ce dossier précédemment confié à Paul Angers.

c) Agora

   Non abordé.

d) Zonage

   Non abordé.

e) Bruit

   Non abordé.

7. Prochaine réunion du Conseil

La date sera fixée ultérieurement.

Fin de la réunion : 18h45